

Questions au Feuilleton

2. et 3. Ces avions ont été achetés dans le but de permettre au ministère de la Défense nationale de déployer et d'appuyer les Forces armées dans l'accomplissement de ses engagements tant au Canada qu'à l'étranger. Bien que les documents relatifs au nombre de vols et aux listes de passagers soient conservés pendant un an, il n'existe pas de registres permanents. La collation des renseignements nécessaires pour apporter une réponse précise à ces questions exigerait un personnel surnuméraire pour l'embauche duquel le ministère ne dispose pas de crédits suffisants.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—LE CAS DE LA SOCIÉTÉ VENTURES WEST CAPITAL LIMITED

Question n° 1782—M. Leggatt:

1. La Corporation de développement du Canada a-t-elle investi des capitaux dans la société Ventures West Capital Limited et, dans l'affirmative, quel est le montant de cet investissement?

2. Quelle est la valeur globale de l'avoir de cette société et quelle en est la nature?

3. Quel est l'investissement minimum requis pour acquérir des titres dans la société Ventures West Capital Limited?

4. Cette société est-elle une entreprise publique?

5. Quel est le montant total versé jusqu'ici en frais de gestion à la société Brown, Farris and Jefferson Limited de Vancouver et quelles sont les dispositions contractuelles prises par cette société avec la société Ventures West Capital Limited?

6. La société Brown, Farris and Jefferson Limited a-t-elle été désignée par les représentants de la Corporation de développement du Canada comme conseillère en gestion pour la société Ventures West Capital Limited?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): 1. Oui, \$2,050,000.

2. Ventures West Capital Ltd. est une société privée. Cette information n'a pas été rendue publique par la société et en conséquence, n'est pas disponible.

3. Même qu'en 2.

4. Non.

5. Même qu'en 2.

6. Oui.

L'ACHAT DE L'IMMEUBLE LONDON À SASKATOON

Question n° 1801—M. Diefenbaker:

1. Quand le gouvernement a-t-il acheté l'immeuble London à Saskatoon et à quel prix?

2. Combien ont coûté au total, a) les travaux de rénovation et de réfection et b) les réparations?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): 1. 1950, prix: \$130,000.

2. a) \$507,765; b) Coût estimatif annuel \$2,500.

L'INSTITUT DE RECHERCHE OCÉANOGRAPHIQUE

Question n° 1803—M. Munro (Esquimalt-Saanich):

1. Étant donné que le ministre de l'Environnement a annoncé l'établissement d'un Institut de recherche océanographique sur les rives de la baie de Patricia, dans la municipalité de North Saanich (C.-B.), quelles dispositions a-t-on prises avec les autorités muni-

[M. Richardson.]

cipales pour assurer les services municipaux (eau, électricité, égouts, routes, etc.) qui vont de pair avec ce projet?

2. Si aucune disposition n'a encore été prise, quand se propose-t-on d'entamer des discussions avec les autorités municipales en vue d'assurer ces services?

M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): 1. Des entretiens préliminaires concernant les services municipaux nécessaires pour l'institut océanique, sur les rives de la baie Patricia, ont eu lieu avec les autorités du district régional de la capitale, à Victoria. On est en train d'organiser une région entre certains hauts fonctionnaires du ministère et des représentants de toutes les municipalités concernées.

2. Les discussions doivent avoir lieu vers la mi-avril. Le ministère se propose de planifier l'installation de l'institut avec la plus étroite collaboration possible des municipalités de la région. Les entretiens et les plans toucheront l'ensemble des activités fédérales dans le secteur de la baie Patricia, y compris l'aéroport international de Victoria et le ministère de la Défense nationale.

L'INSTITUT DE RECHERCHE OCÉANOGRAPHIQUE—LES FRAIS D'INSTALLATION

Question n° 1804—M. Munro (Esquimalt-Saanich):

Le ministre de l'Environnement entend-il faire assumer par son ministère les frais d'installation des services nécessaires à la mise sur pied de l'Institut de recherche océanographique de la baie de Patricia, dans la municipalité de North Saanich (C.-B.)?

M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Le ministère négociera de bonne foi avec les représentants des municipalités concernées en ce qui a trait aux services nécessaires pour l'institut.

L'INSTITUT DE RECHERCHE OCÉANOGRAPHIQUE—LE MODE DE FINANCEMENT DU POSTE DE LA BAIE DE PATRICIA

Question n° 1805—M. Munro (Esquimalt-Saanich):

Quelles mesures entend prendre le ministre de l'Environnement pour financer les déboursés supplémentaires qu'occasionnera en matière d'habitation, d'éducation, de police et de protection contre le feu, la création de l'Institut de recherche océanographique de la baie de Patricia, dans la municipalité de North Saanich (C.-B.)?

M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Une subvention tenant lieu d'impôt sera négociée suivant les procédures normales.

*L'INSTITUT DE RECHERCHE OCÉANOGRAPHIQUE—LES EXPROPRIATIONS À LA BAIE DE PATRICIA

Question n° 1806—M. Munro (Esquimalt-Saanich):

Étant donné qu'on se propose d'établir un Institut de recherche océanographique dans la baie de Patricia, dans la municipalité de North Saanich (C.-B.), quels sont les projets d'expropriation du ministère en cause?

M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le ministère de l'Environnement n'a pas de projet d'expropriation.